

2024

Chères / Chers collègues,

C'est avec de bonnes nouvelles, pour bon nombre d'entre vous, que nous commençons cette nouvelle année.

Après une revalorisation de la rémunération des agents titulaires du Département des Yvelines, ayant eu lieu courant 2023, c'est maintenant au tour des agents titulaires du Département des Hauts-de-Seine de connaître une augmentation de leur rémunération, depuis ce mois de janvier, via notamment la modification du régime RIFSEEP et la prime pouvoir d'achat.

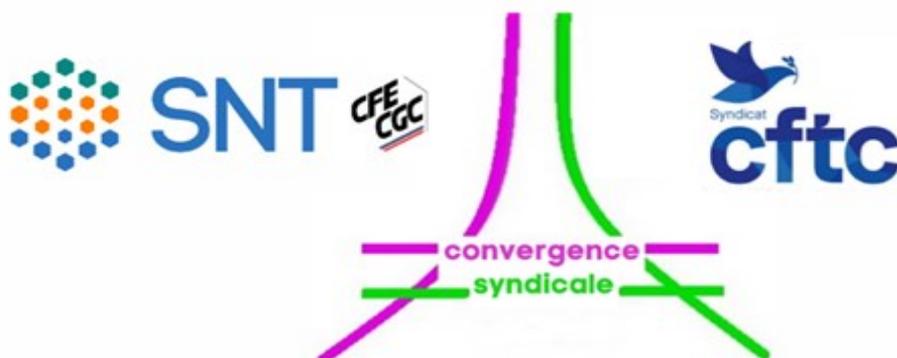
Il ne restait plus que les agents contractuels de l'EPI puissent aussi bénéficier d'une telle revalorisation de leur rémunération, cela devrait être chose faite au mois de février.

L'année 2024 va également être marquée par le projet de création du SMO (Syndicat Mixte Ouvert), « Seine et Yvelines Voirie », reprenant les missions relatives à la voirie, actuellement assurées par l'Établissement Public Interdépartemental 78-92.

Telle qu'annoncée, la création de cette nouvelle structure juridique devrait se faire en reprenant l'organisation actuelle des services de la voirie. Cependant, dans l'attente d'avoir plus de précisions, nous restons plus que jamais vigilants et mobilisés pour que cette évolution se fasse au bénéfice de tous les agents, notamment dans un contexte de forte mobilisation des services, avec l'organisation des Jeux Olympiques à venir.



Bien évidemment toute l'équipe **Convergence Syndicale** vous souhaite, pour cette nouvelle année, à vous et à vos proches, une bonne santé, du bonheur et de la réussite dans vos projets.



Ensemble et pour tous :
catégories A, B et C
titulaires et contractuels

Pour nous joindre : 07 63 59 67 13 ou syndicat_convergence-epi@epi78-92.fr